

INFO
SPÉCIALE

COUDEVROULT

Pays Créçois



Octobre 2015



TRIER PLUS ET MIEUX POUR PAYER MOINS !

Vous avez constaté une hausse conséquente de votre taxe foncière en 2015. Cette hausse résulte d'une augmentation de la TEOM - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - passée de 12,70% à 17,53%. Dès aujourd'hui, agissons ensemble : trions plus et mieux !

Pourquoi une hausse de la TEOM ?

Le tri, la collecte et le traitement des déchets impactent directement sur le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

> Le tonnage des déchets recyclables est passé de 59 tonnes en 2013 à 57 tonnes en 2014.

> Le tonnage des ordures ménagères est passé de 204 tonnes en 2013 à 216 tonnes en 2014.

L'augmentation du tonnage des ordures ménagères associée à la baisse du tonnage des déchets recyclables a pour conséquence la hausse du taux de la TEOM.

Ce taux est déterminé par la CC du Pays Créçois en fonction des coûts réels de la collecte et du traitement des déchets.

Coût de la collecte

- Ordures ménagères : 367 € TTC/la tonne
- Encombrants : 118 € TTC/la tonne
- Déchets verts : 94 € TTC/la tonne
- Déchets recyclables : 212 € avant subvention Eco-Emballage et 60€ TTC/la tonne après subvention d'Eco-Emballage
- Verre : 55 € TTC/la tonne

Pourquoi valoriser ses déchets ?



Impact environnemental

Trier ses déchets recyclables permet leur transformation en nouveaux objets : les canettes en vélo, le carton en papier, les boîtes de conserve en boule de pétanque, les flaconnages en textile... Le recyclage permet de préserver les ressources naturelles telles que le bois, le pétrole...

Impact collectif

Nous produisons de plus en plus de déchets. Le coût de leur valorisation se répercute directement sur votre ménage mais aussi sur l'ensemble des ménages de la commune.

Un camion de collecte des recyclables peut contenir jusqu'à 20 % d'erreur de tri. Passé ce pourcentage, le camion devient impropre au recyclage. Les déchets sont alors incinérés (367€/tonne) au lieu d'être recyclés (60 €/tonne).

Le verre non recyclé (déposé avec les ordures ménagères) coûte 311€/la tonne (124 € de collecte + 187€ de traitement) contre 55 € TTC/la tonne lorsqu'il est déposé dans une borne à verre à Coutevroult.

Les bons gestes de tri

Trier le verre

Le verre est un matériau recyclable à l'infini. La valorisation du verre passe par un apport volontaire. Des bornes à verre sont à votre disposition rue de Paris à proximité de la Salle de la Bourdingalle.

Le tri du verre se simplifie : le verre incolore et le verre de couleur se déposent dans les mêmes bornes.



Un ambassadeur de tri est à votre écoute pour répondre à l'ensemble de vos interrogations au 01 64 63 67 60 ou environnement-om@cc-payscrecois.net

Le rôle des collectivités

Votre commune

La commune de Coutevroult perçoit une part des taxes foncière et d'habitation. Ces taux sont constants depuis 2011. Ils se situent en deçà des taux moyens seine-et-marnais. Cette imposition est l'une des principales rentrées fiscales communales indispensables au fonctionnement de la commune.

Votre intercommunalité

La Communauté de Communes du Pays Créçois est en charge de la gestion de l'ensemble de vos déchets (ordures ménagères, tri sélectif, déchets verts, encombrants). Elle assure la collecte et le traitement par le biais d'une délégation de service public, ainsi que l'entretien de vos bacs en régie directe. **La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères permet le financement de ce service.** Ce taux est déterminé par la CC du Pays Créçois en fonction des coûts réels de la collecte et du traitement des déchets.

Le SMITOM

Le Syndicat mixte intercommunal du traitement des ordures ménagères est le délégataire chargé de la collecte et du traitement des déchets. Les déchets une fois collectés sont acheminés à l'usine de Monthyon. Un tri est alors effectué : les déchets recyclables sont valorisés, les déchets non recyclables sont incinérés.



Trier le carton, les bouteilles en plastique, les boîtes métalliques

Le bac bleu est UNIQUEMENT destiné aux déchets recyclables (suremballage en carton, le carton et le papier non souillés, les flaconnages alimentaire et d'hygiène en plastique, les boîtes métalliques vidées de leur contenu). **La vaisselle et les serviettes jetables, le sopalin, les barquettes, le polystyrène et les films en plastique... ne se recyclent pas.** En cas de doute sur un déchet, il est préférable de le jeter dans le bac à ordures ménagères. Cela évitera la non-collecte de votre bac et aussi de rendre le camion de collecte impropre au recyclage !

Trier les déchets verts

Une collecte en porte à porte se déroule de mars à novembre 1 mercredi sur 2. Des sacs de pré-collecte sont disponibles en mairie. Les déchets verts trop volumineux sont à déposer en déchetterie. Le compost, mushing... sont des moyens complémentaires afin d'évacuer vos déchets verts. Des composteurs sont disponibles auprès du SMITOM (01 60 44 40 03).



Mairie de Coutevroult
01 60 04 53 63 ou coutevroult@wanadoo.fr



10-32-2667 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Conception/Impression : www.ateliergraphique.info
Rédaction : Céline Coutelle
Source chiffres : CC du Pays Créçois